La collecte

Le container de moins de 20 kg au total est fermé, clipsé, nettoyé et sans odeur nauséabonde

Il est transporté jusqu'au lieu de collecte en fonction du calendrier ou au magasin FARAGO Aveyron.

Un bordereau de prise en charge est créé sur le site gouvernemental Trackdéchets lors de la collecte.

Si vous n'avez pas créé votre compte sur la plateforme Trackdéchets, rendez-vous sur : https://trackdechets.beta.gouv.fr/

OU

un fascicule d'aide vous sera donné par l'un de nos agents.

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux Je gère les déchets de mon élevage



Les interdits



Pièces anatomiques
Déchets encombrants volumineux
Déchets radioactifs
Déchets mercuriels
Déchets toxiques
Déchets de médicaments
anticancéreux concentrés

Les déchets standards

Les déchets d'emballage rejoignent la filière classiques du traitement du papier et du carton.

rongeurs.

Le container

Pour faciliter la gestion et

participer à l'organisation de

l'exploitation, nous avons fait

le choix d'un container (à

suspendu afin de dégager le

sol, de limiter les souillures,

d'être conforme aux règles

Ce container sera installé à

proximité de la pharmacie,

hors de portée des enfants et

du bétail, à l'abri de la

chaleur, des insectes et des

d'hygiène et d'être sécurisé.

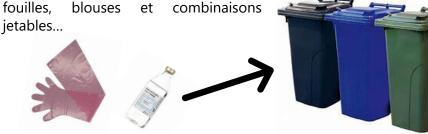
l'espace

usage unique)

sanitaire

de

qui sera



Les contenants classiques issus de la

fourniture en réhydratant, soluté de

perfusion, complément nutritionnel...

ne sont pas contaminés. Les règles de

récupération standard s'appliquent. Il en est de même pour les gants de

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS EN ÉLEVAGE

OBJECTIF

Proposer un système de tri, de collecte et de destruction des déchets d'activités de soins en élevage aux éleveurs et détenteurs d'animaux de rente quelle que soit l'espèce.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Par leur nature, les déchets sanitaires présentent des risques toxiques et infectieux. Utiliser une filière organisée pour les traiter, permet de protéger notre environnement et notre santé. C'est une obligation réglementaire, également indispensable pour la sécurité des personnes et des animaux présents sur l'exploitation.

LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La Loi précise que « tout producteur est responsable de ses déchets, il est tenu d'en assurer l'élimination ».

Les déchets de soins vétérinaires constituent les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Le Code de Santé Publique (arts RI335-I à I335-I4) définit les conditions de tri, de stockage, de transport et de traitement de ces déchets.

Le service proposé par FARAGO Aveyron vise à répondre à ces points réglementaires.

En pratique ...



Je vais chercher le container chez un vétérinaire ou au magasin FARAGO Aveyron.

Je le fixe près de la pharmacie.

Je dépose les déchets (sans les compacter) au fur et à mesure de leur production.



Je reprends un container vide.

Je consulte le planning de collecte (fodsagds12.fr) et je remets le container plein à l'agent ou je ramène mon container au magasin FARAGO Aveyron du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30.

Je ferme, je clipse et je nettoie le container.

Coût de l'opération

Le coût proposé aux éleveurs est forfaitaire. Il comprend : le container de 50 litres, la logistique de collecte et de traçabilité ainsi que sa destruction dans le respect de la règlementation pour ce type de déchets dangereux.





181, Avenue des Ebénistes – Parc d'Activités de Bel Air 12032 RODEZ CEDEX
• tél. 05 65 42 18 92 • fax 05 65 42 99 09 • E-mail : farago.aveyron@faragofrance.fr

Site: www.farago-aveyron.com
 Vente en ligne: www.lecarrefarago.com
 Site GDS Aveyron: www.fodsa-qds12.fr



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Les éleveurs s'engagent à assurer la maîtrise du stockage et la destruction des déchets sanitaires

Farago Aveyron et FODSA-GDS Aveyron, associés à leurs partenaires, sont à l'initiative de l'organisation de la collecte des déchets d'activités de soins auprès des agriculteurs du département de l'Aveyron afin de permettre aux éleveurs d'être en conformité avec la réglementation.



Président de FODSA-GDS12 et de FARAGO Aveyron

Edition: Juillet 2023